

PROVISOIRE

E/1999/SR.36/Add.1

5 novembre 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 36ème SÉANCE
(DEUXIÈME PARTIE)*

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 juillet 1999, à 14 h 30

Président : M. WIBISONO (Indonésie)
(Vice-Président)

puis : M. VALDIVIESO (Colombie)
(Vice-Président)

puis : M. WISIBONO (Indonésie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

QUESTIONS RELATIVES À LA COORDINATION ET AUX PROGRAMMES, ET AUTRES QUESTIONS
(suite):

* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance est
publié sous la cote E/1999/SR.36.

Le compte rendu analytique de la troisième partie de la séance est
publié sous la cote E/1999/SR.36/Add.2.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans
l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum
et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de
les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document,
à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des
Nations, Genève.

SOMMAIRE (suite)

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION (suite)
- b) PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001
- c) PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE ET LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE (VIH/SIDA)
- d) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
- e) CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

La séance est reprise à 17 h 10.

QUESTIONS RELATIVES À LA COORDINATION ET AUX PROGRAMMES, ET AUTRES QUESTIONS
(suite):

- a) RAPPORT DES ORGANES DE COORDINATION (suite) A/154/16, E/1999/48,
E/1999/103

M. SOARES DAMICO (Brésil) dit que son pays s'associe, en tant que membre du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, aux déclarations faites par l'Ambassadeur d'Haïti et par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Étant l'un des plus fervents avocats d'un renforcement de la coordination entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, le Brésil considère qu'après un conflit, les pays ont besoin d'un appui de la part de la communauté internationale et que le Conseil économique et social a un rôle important à jouer pour coordonner l'assistance fournie par les multiples donateurs. La mission du Groupe consultatif est définie très clairement dans la résolution 1999/4 du Conseil. Comme l'a déclaré le Premier Ministre d'Haïti, le Groupe doit renforcer la capacité de l'État haïtien à assumer ses responsabilités en matière de développement. Ses recommandations doivent donc être équilibrées et avoir le plein appui du Gouvernement. Le rapport du Groupe est conforme au mandat défini et la délégation brésilienne espère que le Conseil appuiera ses recommandations et qu'un texte pourra être adopté par consensus.

M. CHANDAVARKAR (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) dit que le PNUD, qui soutient depuis de nombreuses années les efforts de développement d'Haïti, est très encouragé par les mesures prises en vue de la tenue prochaine des élections. Il signale que les autorités haïtiennes préparent avec l'aide du PNUD ainsi que de la Banque mondiale, du FMI, de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international (CCI), une réunion internationale sur le commerce qui devrait avoir lieu en septembre. Cette réunion qui s'inscrit dans le cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce vise à aider Haïti à développer ses exportations, à créer des emplois et à renforcer ses institutions publiques et privées.

En qualité de coordonnateur des "Amis d'Haïti", M. RODRIGUEZ CELENO (Venezuela) félicite le Groupe consultatif ad hoc pour son rapport (E/1999/103) et ses recommandations extrêmement importantes. Il souscrit sans réserve à la

déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne la nécessité pour la communauté internationale d'appuyer résolument le processus de développement économique, social et politique engagé à Haïti en fournissant une assistance efficace et coordonnée et en prenant des mesures concrètes qui permettent à ce pays, le plus pauvre de la région, de sortir définitivement de la crise. Cette assistance doit être axée sur la lutte contre la pauvreté et contre le sida et sur le renforcement des institutions, doit correspondre aux priorités du Gouvernement haïtien et associer largement tous les acteurs économiques et sociaux, notamment ceux qui s'occupent de l'éducation et de la santé.

Mme KING (États-Unis d'Amérique) dit que le Comité administratif de coordination (CAC) n'a pas encore donné toute sa mesure. Comme il est noté dans le rapport d'ensemble annuel du Comité E/1999/48, il importe en particulier de procéder à des échanges d'information sur les nouvelles orientations des politiques, sur les plans stratégiques et sur les nouvelles priorités en matière de programmes adoptés par les différentes organisations. Les États-Unis constatent avec satisfaction que le CAC a l'intention de renforcer les consultations et la coopération au sein du système grâce à un recours accru aux technologies de l'information et des communications. Ils souhaiteraient que les prochains rapports montrent, à l'aide d'exemples précis, les résultats donnés par les efforts de coordination du CAC, lequel devrait informer régulièrement le Conseil de ses activités.

Le Comité du programme et de la coordination (CPC) devrait s'efforcer de faire en sorte que les programmes de travail soient conformes aux mandats de base qui reflètent des objectifs stratégiques et ne pas essayer de renégocier ces objectifs et ces mandats. L'autoévaluation des administrateurs de programme ainsi que l'établissement de critères de résultats précis sont à cet égard indispensables.

S'agissant du calendrier des conférences, Mme King fait observer qu'il est prévu que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des droits de l'homme se réunissent en même temps. De même, la session de préparation de la Commission de la condition de la femme et la session de la Commission des droits de l'homme sont prévues à la même période, alors qu'elles requièrent la présence des mêmes experts. Il convient donc de revoir le calendrier des conférences. Enfin il faut veiller à ce que les conférences et réunions aient lieu au moins huit semaines avant la session de

fond du Conseil comme le prévoient les résolutions pertinentes, pour que les rapports puissent être diffusés et examinés avant l'ouverture de la session.

M. PANKIN (Fédération de Russie) dit que la résolution 1999 du Conseil est une contribution très importante au règlement des problèmes d'Haïti et sa délégation est prête à participer à l'élaboration du projet de résolution sur la question. Le rapport du CAC pour 1998 marque un certain progrès dans la mesure où la démarche adoptée est plus analytique, mais il ne contient toujours pas de recommandations précises sur le renforcement de l'interaction avec les États Membres ni de vision stratégique pour l'avenir. Il convient de mettre rapidement en place une stratégie concertée des Nations Unies pour la reconstruction de la Yougoslavie et des autres pays des Balkans et il importe que le CAC accorde toute l'attention voulue au développement de l'Afrique. S'agissant de la coopération entre le système des Nations Unies et le secteur non gouvernemental, la délégation russe fait observer qu'il existe déjà un mécanisme à cet effet, défini par l'Assemblée générale et le Conseil. Le renforcement de cette coopération doit se poursuivre sans précipitation et en accord avec les États Membres. Appuyant l'idée d'un cadre stratégique devant permettre une réaction plus unifiée du système aux situations d'urgence, la délégation russe attend avec beaucoup d'intérêt les résultats des travaux d'élaboration de directives générales applicables à l'intervention en cas de crise. Le CAC doit par ailleurs intensifier ses travaux, qui se limitent pour l'instant à la réunion d'un groupe d'experts, en ce qui concerne l'assistance aux pays qui invoquent l'Article 50 de la Charte des Nations Unies. Tout en reconnaissant l'utilité des réunions d'information, la délégation russe pense qu'il serait plus utile d'annexer aux rapports du CAC une description des activités menées par le Comité pendant la première moitié de l'année en cours. Déplorant la présentation tardive du rapport pour 1998 qui empêche le Conseil de procéder à un examen approfondi des questions considérées, elle suggère soit de raccourcir les délais de présentation quitte à présenter des rapports sous une forme non définitive, soit de modifier les dates de la session de printemps du Comité. Enfin, elle est prête à participer à l'élaboration d'un projet de résolution sur la trente-neuvième session du CAC dont elle approuve globalement les travaux même si plusieurs paragraphes du rapport lui inspirent de sérieuses observations.

M. KÄÄRIÄINEN (Observateur de la Finlande), intervenant au nom des pays de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés ainsi que de Chypre, de Malte et du Liechtenstein, dit que l'Union européenne aurait souhaité

que le rapport sur les travaux du CAC rende compte des activités menées par le Comité jusqu'à la fin du premier semestre de l'année en cours et elle apprécierait qu'il en soit ainsi à l'avenir. Se félicitant des mesures prises pour rationaliser et renforcer les travaux du Comité, l'Union européenne pense que celui-ci a un rôle capital à jouer pour faire en sorte que les nombreuses questions interdépendantes dont s'occupent les différents organismes soient abordées de façon globale et synergique. Le CAC et le Conseil doivent collaborer concrètement pour faire de la réforme du système des Nations Unies un processus concerté et favoriser un brassage fécond d'idées, d'informations et d'expériences. Les réunions d'information organisées par le Secrétariat sur les activités du CAC favorisent la transparence et la concertation et elles devraient se tenir rapidement après les sessions du Comité. La publication de communiqués sur les résultats des délibérations du CAC serait utile et il convient de concilier l'exigence de transparence avec la suggestion formulée dans le rapport selon laquelle les chefs de secrétariat devraient procéder à des échanges de vues informels sur les questions d'actualité et les problèmes mondiaux.

Les trois principaux thèmes de travail examinés - pauvreté, mondialisation et Afrique - sont particulièrement importants. Les problèmes de l'Afrique et de la lutte contre la pauvreté ont des dimensions multiples et exigent des stratégies globales. Pour relever les défis de la mondialisation, le système des Nations Unies doit agir de concert avec les organisations internationales compte tenu des compétences particulières de chacun.

S'agissant de l'évaluation du suivi des grandes conférences, le CAC, et en particulier son Sous-Comité des activités statistiques qui collabore de façon très constructive avec la Commission de statistique, pourrait contribuer à mettre au point des indicateurs d'évaluation communs. L'Union européenne constate avec satisfaction que les réformes restent prioritaires et que le rapport accorde toute l'attention voulue à la question de l'élargissement des partenariats au sein du système ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et la société civile et elle souhaiterait que l'on examine plus avant l'idée d'un resserrement de la coopération avec le secteur privé. S'agissant des éléments du programme de travail du CAC pour 1999, l'Union européenne approuve en particulier l'accent placé sur la définition des défis auxquels devra faire face le système des Nations Unies ainsi que sur la préparation de l'Assemblée du millénaire.

Le PRÉSIDENT, rappelant la proposition de modification du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/1999/103) faite par le Canada, dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil approuve cette modification telle qu'indiquée à la séance du matin (E/1999/SR.35).

Il en est ainsi décidé.

b) PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

M. PANKIN (Fédération de Russie) constate avec satisfaction que le projet de budget-programme correspond aux priorités du plan à moyen terme, que les crédits prévus pour les missions de maintien de la paix sont suffisants et que le niveau des dépenses est inférieur au montant approuvé par l'Assemblée générale. Cependant, il note avec préoccupation une tendance à l'accroissement du nombre de postes aux échelons les plus élevés, en contradiction avec le processus de réforme en cours. Il espère que le mode de présentation du budget sera amélioré et que la recherche d'économies se poursuivra sans porter préjudice aux Programmes des Nations Unies.

M. REYES (Cuba) émet des réserves au sujet du chapitre 22 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 tel qu'examiné par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session (A/54/16). En effet, les programmes prévus ne concordent pas avec l'évaluation faite par le Comité et, surtout, les mandats et activités relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'à l'application du droit au développement sont relégués au second plan. En outre, les crédits destinés aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, prévue en 2001, sont nettement insuffisants. On constate également que le programme de travail proposé dans ce chapitre comprend des activités sur lesquelles les organisations intergouvernementales n'ont encore pris aucune décision et que les questions intéressant tout particulièrement les pays en développement, notamment la condition de la femme et les questions sociales, sont réduites à la portion congrue. Dans certains domaines, le nombre des postes a été augmenté alors que dans d'autres tout recrutement est gelé. Cuba se réserve le droit de revenir sur toutes ces questions à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Initiative "Se libérer du tabac"

Le Dr YACH [Organisation mondiale de la santé (OMS)] dit que le nombre annuel de décès causés par le tabac devrait passer de 4 millions aujourd'hui à environ 10 millions en 2030, dont 70 % dans les pays en développement. Malgré les preuves scientifiques accablantes, l'industrie du tabac continue de nier les effets nocifs du tabac sur la santé. La déforestation résultant des modes de production du tabac a des conséquences graves sur l'environnement, en particulier dans les pays en développement. C'est la gravité de cette situation qui a amené la Directrice générale de l'OMS à faire de l'initiative "Se libérer du tabac" un des premiers projets de son mandat.

Les responsables de l'initiative sont conscients que la lutte antitabac exige la création de partenariats pour appliquer des stratégies mondiales et nationales visant à s'attaquer aux aspects économiques et sociaux de la production et de la consommation du tabac. C'est ainsi que sur le plan bilatéral, l'OMS a collaboré avec l'UNICEF en ce qui concerne la lutte antitabac chez les enfants et les jeunes, avec le FMI et la Banque mondiale sur la taxation du tabac et avec la FAO pour trouver d'autres moyens de subsistance aux producteurs de tabac. Dans le secteur privé, l'OMS a limité ses alliances à la seule industrie pharmaceutique, convaincue qu'un partenariat avec l'industrie du tabac n'est pas justifié sur le plan éthique. À l'échelle nationale, l'OMS, consciente du rôle crucial des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités locales, les associe étroitement à ses efforts de lutte antitabac chez les jeunes et les femmes ainsi qu'à la recherche de nouvelles stratégies en matière de recours devant les tribunaux.

À l'échelle internationale, les États Membres de l'OMS ont à l'unanimité adopté la résolution WHA52.18, ouvrant la voie à la négociation d'une convention-cadre pour la lutte antitabac. En s'attaquant aux problèmes transfrontières de la lutte antitabac, une telle convention-cadre viendra utilement renforcer les mesures prises à l'échelle nationale. Pour sa part, le système des Nations Unies doit rapidement mettre en place un mécanisme de coordination renforcé. Aussi la Directrice générale de l'OMS a-t-elle proposé, en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, la création d'un groupe spécial interorganisations dirigé par l'OMS, qui remplacerait l'organe de liaison précédemment créé au sein de la CNUCED. Le Secrétaire général de l'ONU a

approuvé cette proposition et demandé que la question soit portée à l'attention du Conseil économique et social.

M. KANBAUWA (Observateur du Malawi) rappelle que dans sa résolution 1993/79 le Conseil a demandé au Secrétaire général d'établir un organe de liaison chargé de coordonner la collaboration multisectorielle concernant les aspects économiques et sociaux de la production et de la consommation de tabac. Cet organe de liaison a par la suite été créé au sein de la CNUCED. Dans plusieurs de ses résolutions, l'Assemblée mondiale de la santé a chargé le Directeur général de l'OMS de collaborer avec les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de l'organe de liaison sur le tabac ou la santé. Or, dans la résolution adoptée cette année, l'Assemblée mondiale de la santé ne fait aucune mention de cet organe de liaison ni d'une collaboration multisectorielle. En raison des nombreuses initiatives prises en matière de lutte antitabac, le Malawi souhaite que le Conseil demande au Secrétaire général de lui soumettre à sa prochaine session de fond un rapport sur les progrès accomplis par l'organe de liaison. M. Kambauwa précise que la délégation zimbabwéenne s'associe à sa déclaration.

M. ÖZÜRGERGIN (Turquie) se réjouit de l'initiative "Se libérer du tabac" et espère qu'elle permettra de faire face aux risques en matière de santé publique que pose la consommation de tabac, notamment chez les femmes et les jeunes. La nécessité de donner plus d'ampleur à cette initiative justifie la négociation et l'adoption rapide d'une convention-cadre pour la lutte antitabac. À cet égard, la délégation turque tient à souligner qu'une telle négociation doit reposer sur la participation aussi large que possible des États Membres et de leur opinion publique, et ce à tous les niveaux. En outre, la convention-cadre devrait être dotée d'un objectif clair, précis et indiscutable et ses dispositions devraient être axées sur les enjeux de la lutte antitabac qui sont du ressort et de la compétence de l'OMS. L'adoption d'un texte général assorti de protocoles additionnels constituerait une démarche souple et réaliste.

Mme VOGEL (États-Unis d'Amérique) dit que son pays, bien que grand producteur de tabac, soutient sans réserve cette initiative. Les preuves scientifiques rassemblées sur les dangers du tabagisme sont suffisamment éloquents pour convaincre de la nécessité de protéger les consommateurs contre les pratiques inévitables des fabricants de tabac, qui visent particulièrement les groupes vulnérables tels que les enfants et les jeunes. Le tabagisme est de

toute évidence un enjeu de santé publique, et la délégation des États-Unis se félicite du rôle de chef de file dévolu à l'OMS dans la lutte antitabac. L'organe de liaison créé au sein de la CNUCED a certes accompli un travail appréciable, mais de nombreux organismes de l'ONU n'étaient pas suffisamment associés à ses activités. Il est donc tout à fait justifié de transférer de la CNUCED à l'OMS la coordination de la coopération multisectorielle en matière de lutte antitabac.

M. URANGA (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement(CNUCED)) dit que l'organe de liaison dont il est le responsable au sein de la CNUCED a tenu à collaborer avec tous les organismes des Nations Unies, en particulier l'OMS. Il est aujourd'hui fier de voir que cette collaboration se concrétise par le lancement de négociations en vue de l'adoption d'une convention-cadre pour la lutte antitabac. En ce qui concerne la coordination de la coopération multisectorielle, le CAC, s'il a approuvé la création d'un groupe d'un groupe spécial interorganisations sous l'autorité de l'OMS, n'a en aucune façon décidé de supprimer l'organe de liaison. Qui plus est, l'Assemblée mondiale de la santé a demandé à l'OMS de solliciter la collaboration du système des Nations Unies, sous la coordination de l'organe de liaison. Cette situation peut paraître confuse, d'où la nécessité, comme l'a demandé l'observateur du Malawi, d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de fond du Conseil.

Le Dr YACH (Organisation mondiale de la santé) dit que son Organisation a la ferme intention d'associer tous les États Membres et toutes les parties compétentes en matière de santé publique aux négociations d'une convention-cadre pour la lutte antitabac. Il convient avec le représentant de la Turquie que l'approche la plus indiquée serait d'adopter le texte général de la convention puis des protocoles additionnels. En ce qui concerne la coordination de la coopération multisectorielle au sein des Nations Unies, il est clair que le Secrétaire général de la CNUCED approuve la création d'un groupe spécial interorganisations sous la direction de l'OMS. L'organe de liaison créé au sein de la CNUCED s'est révélé très utile par le passé, mais, aujourd'hui, en raison des vives préoccupations que suscite le tabagisme, une nouvelle stratégie s'impose. Enfin, le Dr Yach convient de la nécessité d'inscrire de nouveau cette question à l'ordre du jour de la session de fond suivante du Conseil.

Initiative de l'OMS "Faire reculer le paludisme"

M. NABARRO (OMS) dit que, chaque année, 1,5 million de personnes meurent à cause du paludisme et que 500 millions de nouveaux cas se déclarent. L'initiative "Faire reculer le paludisme", lancée en 1998 par la Directrice générale de l'OMS vise à instaurer un partenariat entre les gouvernements et les organismes de développement. Le succès de l'initiative suppose que les pays et les collectivités locales y soient pleinement associés. Le partenariat mondial pour faire reculer le paludisme conclu entre le Président de la Banque mondiale, le Directeur exécutif de l'UNICEF, l'Administrateur du PNUD et la Directrice générale de l'OMS, réunit non seulement des organismes de développement et des gouvernements, mais aussi des organisations non gouvernementales, des entreprises privées et des établissements de recherche. Son objectif est de diminuer de moitié la prévalence du paludisme d'ici 2010. Il ne s'agit ni d'un projet, ni d'un programme, mais d'un mouvement social s'inscrivant dans le cadre plus large de la santé et du développement humain et qui privilégie les actions concrètes. Les pays et les populations locales, notamment les plus pauvres et parmi eux les femmes et les enfants, sont au centre de ce mouvement, qui est appuyé par différents partenaires menant des actions indépendantes et concertées en vue de renforcer les capacités des services de santé. Les gouvernements élaborent actuellement avec leurs partenaires leur propre plan d'action en bénéficiant de l'aide non seulement de l'OMS, mais aussi de nombreuses autres organisations internationales qui fourniront un appui technique. Au cours des prochains mois, l'OMS élaborera un plan de travail global.

L'initiative vise également à parrainer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé en vue de mettre au point de nouveaux médicaments et diagnostics. Les efforts faits pour réduire la dépendance des pays à l'égard du DDT dans la lutte contre les moustiques augmenteront le coût du projet. Une base de données, accessible par l'Internet, sera constituée et permettra de suivre les progrès réalisés par pays et par indicateur. Pour que l'initiative réussisse, il faut que l'OMS réforme ses activités, que les gouvernements y apportent tout leur soutien, que les moyens employés demeurent aussi efficaces que possible et que des ressources suffisantes soient dégagées en temps voulu.

M. Valdivieso (Colombie) prend la présidence.

Mme VOGEL (États-Unis d'Amérique), citant le paragraphe 575 du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa

trente-neuvième session (A/54/16), se félicite que, grâce à l'initiative de l'OMS, le paludisme reçoive enfin l'attention que ce problème méritait. Elle pense que si tous les pays et tous les organismes des Nations Unies s'investissent dans ce partenariat mondial, il sera possible d'atteindre l'objectif fixé pour l'an 2010. Les organismes de développement des États-Unis ne manqueront pas de s'associer à cette initiative, qui doit également, pour réussir, mobiliser les collectivités locales dans tous les pays concernés.

c) PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE ET LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE (VIH/SIDA) (E/1999/64 et E/1999/NGO/5)

d) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE (E/1999/74)

Mme COLL-SECK (Directrice au programme ONUSIDA) présente la note du Secrétaire général sur le programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) (E/1999/64), établi conformément à la résolution 1997/52 du Conseil. Elle dit que le rapport analyse la situation actuelle de l'épidémie du VIH/sida et rend compte des efforts entrepris par le secrétariat du programme, les organisations ou organismes coparrainants et d'autres partenaires en vue de promouvoir une action plus efficace et mieux coordonnée à l'échelon des pays, dans le cadre de la réforme de l'ONU. Enfin, elle souhaite que le Conseil appuie les recommandations figurant dans les conclusions du rapport.

M. Wibisono (Indonésie) reprend la présidence.

M. MANGOAEILA (Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique) présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1999/74) établi en application de la résolution 1998/29 du Conseil. Il résume les progrès réalisés dans les services d'information proposés aux États Membres. Parmi les réalisations les plus récentes, il signale la création du site Web du Conseil économique et social et la diffusion sur l'Internet des séances du débat de haut niveau qui vient de se tenir à Genève. Enfin, il précise que le Conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a approuvé la création d'un réseau reliant toutes les missions diplomatiques de Genève (réseau pour la communauté diplomatique de Genève - GDCnet), qui facilitera l'échange d'informations entre le système des Nations Unies et les États Membres.

Mme KING (États-Unis d'Amérique) dit que la décision de conférer à ONUSIDA le secrétariat des organismes coparrainant commence à porter ses fruits. L'adoption du premier budget/plan de travail unifié constitue une étape importante mais il faut aller plus loin. Se félicitant de voir que le Groupe des 77 insiste sur le rôle et la responsabilité des gouvernements dans la lutte contre l'épidémie, les États-Unis font observer que s'il est nécessaire de faire preuve de volonté politique et de mettre en oeuvre des programmes d'éducation et de prévention, il faut aussi disposer de moyens financiers suffisants. Ils exhortent donc tous les membres à répondre généreusement à l'appel de fonds coordonné.

En ce qui concerne l'informatique, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique a beaucoup fait pour sensibiliser les États Membres au problème du bogue du millénaire et contribuer à faire en sorte que le système des Nations Unies soit lui-même prêt pour le passage à l'an 2000. Les États-Unis ont hâte de travailler avec M. Mangoaela, le nouveau président du Groupe, en vue de la création de l'"ONU électronique" souhaitée par le Secrétaire général.

M. KHAN (Pakistan), intervenant sur le point 7 d), dit que son pays attache une grande importance aux activités du Groupe de travail spécial sur l'informatique, qui a largement contribué à sensibiliser l'ensemble du système des Nations Unies à la révolution informatique, à faciliter l'accès aux bases de données des Nations Unies et à attirer l'attention sur le problème du passage à l'an 2000. La délégation pakistanaise approuve la démarche suivie par le Secrétaire général pour résoudre ce problème. Elle estime que le Groupe de travail spécial serait mieux à même de poursuivre ses objectifs s'il disposait d'une base de ressources plus large. Elle pense qu'il serait souhaitable d'établir une équipe de travail spéciale Nations Unies-secteur privé afin de définir les domaines de coopération possibles. Il lui paraît impératif de mettre au point des programmes régionaux pour aider les pays en développement à prendre pied dans le secteur du commerce électronique. Elle attend du PNUD qu'il redouble d'efforts pour promouvoir au niveau national l'utilisation des techniques informatiques propres à faciliter les échanges de connaissances sur le développement durable. Enfin, elle engage le Groupe des utilisateurs de l'informatique à Genève à poursuivre son action pour que toutes les missions soient connectées à l'Internet et elle invite les institutions spécialisées à mettre des ordinateurs à la disposition des missions des pays en développement.

Mme CASSAM (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), intervenant sur le point 7 d), passe en revue les activités menées par l'UNESCO dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique, à travers le Programme international pour le développement de la communication, le Programme général d'information et le Programme informatique intergouvernemental. Une étude approfondie sur les politiques nationales en matière d'informatique est en cours de réalisation. Un colloque sur l'informatique (SimpLAC-99) se tiendra au Mexique en octobre 1999 avec le concours de divers partenaires nationaux et internationaux. L'UNESCO a organisé en mars 1999 à Malte un atelier sur la formulation de stratégies nationales concernant les technologies de l'information et de la communication, à l'intention des petites États et des États insulaires. Deux chaires UNESCO en informatique ont été créées, l'une en Russie, l'autre aux Philippines. Une autre chaire portant sur l'outil informatique dans la formation des enseignants a été créée au Brésil.

Avec un financement du PNUD, l'UNESCO aide les pays d'Asie centrale à développer leurs capacités informatiques grâce à la création de centres de formation. En Amérique latine, elle a coparrainé le quatrième Congrès ibéro-américain sur l'informatique dans l'éducation, qui a réuni plus d'un millier de participants à Brasilia en octobre 1998. À Bamako en 1997, elle a organisé avec le concours de plusieurs partenaires un stage sur l'application de la télématique pour le développement, au niveau sous-régional, des cours sur l'établissement de réseaux ont été organisés en Afrique centrale, australe et occidentale. Enfin, des télécentres communautaires polyvalents ont été mis en place dans plusieurs pays africains.

Mme BENDOW (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) expose les grands axes de l'action que mène l'UNICEF dans le cadre du programme ONUSIDA, dont le Fonds est l'un des coparrains. Il s'agit tout d'abord de briser le mur du silence qui entoure encore trop souvent l'épidémie. Un gros effort de sensibilisation et de mobilisation sociale est consenti, les campagnes de prévention étant de plus en plus ciblées sur les jeunes. En Zambie, par exemple, un nombre croissant de jeunes sont enrôlés comme éducateurs et conseillers pour travailler auprès de leurs pairs.

L'UNICEF intervient également pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant. En collaboration avec l'OMS, le FNUAP et le secrétariat d'ONUSIDA, le Fonds mène une initiative pilote visant à réduire le taux de

transmission de la mère à l'enfant dans 11 pays à haut risque, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le problème de la prise en charge des orphelins du sida est une autre priorité pour l'UNICEF, particulièrement dans l'Afrique subsaharienne. Des programmes sont mis en oeuvre pour accroître l'appui aux familles d'accueil. Au Malawi, l'UNICEF a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale qui privilégie le placement familial.

L'UNICEF mène aussi une action de prévention et d'assistance en direction de ses propres personnels. À Lusaka, un projet pilote a été mis en chantier pour offrir aux agents de l'UNICEF contaminés l'appui et les soins nécessaires.

Mme SOSA-MARQUEZ (Mexique) constate que depuis sa création, le programme ONUSIDA a largement contribué à promouvoir le principe d'une action commune à l'échelle de l'ensemble du système. Ses objectifs portent désormais sur la planification et l'exécution conjointe, surtout au niveau des pays. D'où l'importance des 132 groupes thématiques sur le sida. Il faut espérer que les directives que le Conseil formulera concernant les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement permettront à ces groupes de parachever l'élaboration de leur stratégie commune pour 2000-2001.

Tout en se félicitant de ce que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) se soit joint aux coparrains d'ONUSIDA, la délégation mexicaine souhaite que le mandat de tout nouveau parrain, et sa contribution spécifique soient clairement définis.

Le Mexique collabore étroitement avec le programme ONUSIDA. Le Secrétaire mexicain à la santé a été élu président du Conseil de coordination d'ONUSIDA en juin. La mise en place d'un groupe de coopération technique horizontale, qui réunit les directeurs des programmes nationaux de lutte contre le sida pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a contribué à l'amélioration des stratégies nationales et à la réalisation d'actions conjointes. L'Institut mexicain de santé publique collabore avec ONUSIDA, notamment en étudiant la corrélation entre migration et propagation du sida. La Fondation mexicaine pour la santé mène une campagne de prévention dans le cadre d'une initiative à l'échelle de l'Amérique latine et des Caraïbes financée par la Banque mondiale.

Mme RUSTAM (Indonésie), intervenant sur le point 7 c), souligne l'ampleur des ravages que provoque le sida, particulièrement en Afrique et, de façon croissante, en Asie. L'initiative pilote actuellement en cours dans plusieurs pays africains à faible revenu doit être renforcée et élargie à l'ensemble des pays touchés. Il est bon que d'autres composantes du système des

Nations Unies s'associent aux efforts déployés dans le cadre d'ONUSIDA mais il faut qu'une coordination plus étroite s'instaure entre les coparrains et le secrétariat du programme. Peut-être faudrait-il chercher à impliquer plus activement les médias, les milieux d'affaires et le monde du spectacle dans les campagnes contre le sida.

La planification stratégique au niveau national est un impératif. La délégation indonésienne note avec satisfaction que sept pays africains parmi les plus touchés ont mis au point un plan stratégique national. Elle estime que la diffusion de matériel d'information et de sensibilisation doit rester un volet important de l'action d'ONUSIDA. Pour que le programme puisse jouer efficacement son rôle, il faut qu'il parvienne à mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires. Enfin, il appartient au Conseil de l'aider à élaborer une stratégie mondiale de lutte contre le sida.

Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie) intervenant sur le point 7 d), se félicite de l'action menée par le PNUD pour promouvoir aux niveaux national, régional et mondial l'utilisation de l'informatique au service du développement. Elle souhaite que le PNUD généralise ses sites Web dans les pays en développement et continue de renforcer le Programme d'information sur le développement pour l'Asie et le Pacifique.

La délégation indonésienne constate avec satisfaction que le site Web de l'ONU est désormais géré par le Département de l'information, les aspects techniques relevant de la Division de l'informatique. Notant que le Secrétariat prévoit de développer la part du contenu audiovisuel, elle estime que pour l'instant, il conviendrait d'axer les efforts sur le contenu textuel du site, comme l'avait d'ailleurs recommandé le Comité de l'information.

Le système à disque optique, d'une grande utilité pour accéder à la documentation des Nations Unies, frise actuellement la saturation. Il faudrait donc s'attacher en priorité à en élargir les capacités.

M. ZHAO Jian (Chine), intervenant sur le point 7 c), constate que depuis sa création en 1996, ONUSIDA a joué un rôle important dans la lutte contre l'épidémie. La généralisation des groupes thématiques a permis de mieux coordonner les initiatives des États Membres. Les coparrains ont travaillé en étroite liaison avec le secrétariat du programme mais ils doivent s'attacher à resserrer la coordination avec les programmes nationaux, tout en tirant parti des avantages comparatifs dont ils disposent dans leurs domaines de compétence

respectifs. La diffusion de l'information reste un aspect essentiel pour favoriser et faciliter l'action au niveau national.

Abordant ensuite le point 7 d), le représentant de la Chine loue l'efficacité du Groupe de travail spécial sur l'informatique, qui a beaucoup fait pour promouvoir l'utilisation de l'informatique par les États Membres et par leurs missions. La délégation chinoise estime que le Conseil devrait proroger le mandat de cet organe, qui rend de précieux services aux États Membres.